

Donation simple / Donation partage



2000 :
M. ABC donne 50.000 €
à chacun de ses deux
enfants

Pauline
50.000€

Léo
50.000€

Investit 50.000 €
Achat immobilier



Le bien vaut 120.000 €

Dépense les 50.000 €
(voyages, voiture...)



Gain de 0 €

2021 :
Décès de M. ABC.
Ouverture de la
succession

Si donation simple

Compensation calculée sur la plus-value de Pauline en 2021. $70.000 \text{ €} / 2 = 35.000 \text{ €}$ déduits de la part de succession de Pauline

Si donation partage

Pas de compensation (50/50). Pauline ne doit rien à Léo.